

<i>Informations d'identification du fait</i>	
N° du fait (référence)	FFT_004
Date	23/11/07
Auteur (rédacteur de la FFT)	Nathalie Rousse
Personne qui a exprimé le fait	Nathalie Rousse
Nature du fait	Evolution mineure (enrichissement)
Titre du fait technique	Configuration fichier de données à interpoler (correspondant à la classe fichierDentree).
Etat (ouvert/clos)	Ouvert
<i>Informations de description, analyse, modification du fait</i>	
Version 080917 : Notification	Les fichiers des entités interpolées ont des caractéristiques qui sont définies sous forme de constantes de configuration dans le fichier specificiteConfigPortageMM2CPP.h (nomFichier_DONNEE_Ixxx, nbColonnes_DONNEE_Ixxx, colValeur_DONNEE_Ixxx, colInstant_DONNEE_Ixxx). Pour robustifier et si cela paraît pertinent, compter à l'initialisation nbColonnes_DONNEE_Ixxx (nombre de colonnes du fichier) au lieu de le laisser en constante de configuration. Si utile, compter aussi le nombre de lignes du fichier.

Pour mémo

Informations d'identification du fait :

- N° du fait (référence).
Par exemple numéroter les évolutions E_xxx et les anomalies A_xxx.
- Date.
- Auteur (rédacteur de la FFT).
- Personne qui a exprimé le fait.
- Nature du fait :

Les valeurs prises par « Nature du fait » sont : évolution, anomalie.

Valeur	Description
Evolution	Cela inclut les étapes de la demande d'évolution aux modifications pour réaliser l'évolution ; inclut des idées d'amélioration exprimées en interne.
Anomalie	Cela inclut les étapes du rapport d'anomalie aux corrections de l'erreur.

- Titre du fait technique.
- Etat d'entrée et état de sortie :

Ces deux champs renseignent sur l'avancement de la gestion du fait :

- Etat d'entrée : état dans lequel est pris le fait technique.
- Etat de sortie : état dans lequel est rendu, laissé le fait technique.

Le fait de gérer simultanément deux champs permet de garder la trace de l'historique du fait.

Les valeurs prises par « Etat » (« état d'entrée » et « état de sortie ») sont : notification, examen, à prendre en compte, rejeté, reporté, traitement, modification effectuée, modification approuvée.

Valeur	Description
<i>notification</i>	Le fait n'a pas été discuté. Selon la nature du fait, c'est la demande d'évolution, le rapport d'anomalie.
<i>examen</i>	Le fait est en cours d'examen (discussion, analyse préliminaire).

Dès qu'une décision a été prise, le fait passe à un des 3 états : « à prendre en compte », « rejeté », reporté ».

<i>à prendre en compte</i>	Après examen, il a été décidé de traiter le fait (faire analyse détaillée et traitement).
<i>reporté</i>	Après examen, il a été décidé de traiter le fait mais plus tard
<i>rejeté</i>	Après examen, il a été décidé de ne pas traiter le fait. Le fait est alors clos.

Un fait « à prendre en compte » passe successivement à « *traitement* » puis « *modification effectuée* » et enfin « *modification approuvée* ». Le fait est alors clos.

<i>traitement</i>	Le fait est en cours de traitement (analyse détaillée et traitement).
<i>modification effectuée</i>	la modification est effectuée.
<i>modification approuvée</i>	la modification a été approuvée.

Informations de description du fait :

Notamment dans le cas d'une notification d'anomalie : description du contexte et des circonstances dans lesquelles a été relevée l'anomalie (en tests d'intégration, utilisation opérationnelle, ...). Préciser si l'erreur est reproductible, aléatoire ...

Informations d'analyse du fait :

Dans la FFT « notification » du fait, il peut éventuellement être donné de premiers éléments d'analyse. Ils seront complétés dans les FFT « examen » et « traitement ».

Quelques informations d'analyse :

- Intérêt et utilité de la prise en compte du fait, personne bénéficiaire (l'utilisateur, le développeur, l'administrateur ...) et activité concernée (debug, utilisation, codage ...).
- Priorité de la prise en compte du fait technique, avis sur son importance, son urgence, son intérêt : majeur, mineur, indispensable, accessoire, urgent, prioritaire ...
- Pour une anomalie : émissions d'hypothèses.
- Identification des enjeux, risques, difficultés, éléments manquants, éléments bloquants.
- Idées de solutions de modifications.
- Estimation de la complexité de la modification envisagée.
- Estimation de l'ampleur de la modification envisagée (charge de travail) et prévision de déroulement de la modification envisagée.

Informations de modification :

Dans les FFT « notification » et « examen » du fait, il peut éventuellement être donné de premiers éléments pour des idées de modification. Ils seront complétés dans la FFT « traitement ».

- Description de la modification retenue, identification des changements à chaque niveau (spécification, conception, codage).
- Justification du choix et de la méthode.